

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1^{er} FEVRIER 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE PREMIER FEVRIER, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 26 janvier 2022

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Vice-présidents : Philippe HERCOUET, Nathalie BEAUVY, Éric MOISAN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Jean-Luc COUELLAN, Josianne JEGU, Jean-Luc BARBO, Catherine DREZET, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Thierry GAUVRIT, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, David BURLLOT.

Claudine ALLET, Marie-Paule ALLAIN, Jérémy ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHÉL, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Suzanne BOURDÉ, Marie-Madeleine BOURDEL, Nathalie BOUZID, Thibault CARFANTAN, Daniel COMMAULT, Guy CORBEL, Catherine CORDON (*suppléante de Jean-Michel LEBRET, absent*), Jean-François CORDON, Nicole DROBECQ, Alain GENCE, Alain GOUEZIN, Benjamin GUILLERME-JUBIN, Serge GUINARD, Laurence HAQUIN, Sylvie HERVO, Renaud LE BERRE, René LE BOULANGER, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, David L'HOMME, Joël LUCIENNE, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Nicole POULAIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Christophe ROBIN, Fabienne TASSEL, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Philippe BOSCHER donne pouvoir à Nathalie TRAVERT-LE ROUX,
- Stéphane de SALLIER DUPIN donne pouvoir à Caroline MERIAN,
- Christelle LEVY donne pouvoir à Philippe HERCOUET,
- Claudine MOISAN donne pouvoir à Jean-Luc GOUYETTE,
- Thierry ROYER donne pouvoir à Philippe HERCOUET,
- Yvon BERHAULT, Céline FORTIN, Philippe HELLO, Marc LE GUYADER, Laurence URVOY.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Thibault CARFANTAN

Délibération n°2022-007

Membres en exercice : 69 Présents : 59

Absents : 10

Pouvoirs : 5

MOBILITES
RENOVATION DE LA LIGNE FERROVIAIRE DINAN-LAMBALLE
ACHAT DES RAILS PAR ANTICIPATION – CONVENTION DE FINANCEMENT

Le 29 juin 2021, le Conseil communautaire a validé les modalités, et notamment financières, des études d'avant-projet définitif et de projet (APO), de la mission d'assistance aux contrats de travaux (ACT) de

l'opération de « renouvellement de l'infrastructure de la section de ligne entre Dinan et Lamballe-Armor.

Lors du Comité technique du 30 septembre 2021, SNCF réseau a proposé d'anticiper la phase de réalisation avec l'achat de 54 kms de rails de réemploi (sur un linéaire total de 82 kms). Cette opportunité permettrait, d'une part, une économie de 1,4 M€ courants sur le besoin de financement du projet et, d'autre part, un gain sur le bilan carbone de l'opération (- 18% d'émissions). Pour rappel, les travaux sont programmés de janvier 2023 à mai 2024 avec fermeture de la ligne de mi 2023 à mi 2024.

SNCF réseau propose, donc, la signature d'une convention financière tenant compte de l'anticipation d'achat de rails de réemploi pour un montant de 5,11 M€ HT courants avec la répartition financière suivante entre les financeurs :

	Clé de financement	Montant total en € courants
Etat	26,5000 %	1 354 150,00 €
Région Bretagne	44,8000 %	2 289 280,00 €
SNCF réseau	8,5000 %	434 350,00 €
Département des Côtes d'Armor	6,7334 %	344 076,74 €
Dinan agglomération	6,7333 %	344 071,63 €
Lamballe Terre & Mer	6,7333 %	344 071,63 €
TOTAL	100,0000 %	5 110 000,00 €

Considérant les délibérations n°2017-309 du 7 novembre 2017 et n°2021-136 du 29 juin 2021,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 7 décembre 2021,

Considérant la transmission du projet de convention relative au financement des travaux aux conseillers,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- VALIDE les modalités du financement de l'achat des rails par anticipation dans l'opération de « renouvellement de l'infrastructure de la section de ligne entre Dinan et Lamballe-Armor »,
- MAINTIENT la participation totale de Lamballe Terre & Mer au projet à 3 M€,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer la convention et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

Le Président,

Thierry ANDRIEUX

Signé par : Thierry
ANDRIEUX
Date : 10/02/2022
Qualité : Président de
Lamballe Terre & Mer

Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le **15 FEV. 2022**

De l'affichage le **15 FEV. 2022**

Pour le Président,
Par délégation,

Directeur/Général des services,
Arnaud LECOURT

